

VOTRE FACTURE DU 21/07/25 N° 507 514 039 176



Vos factures sont émises tous les deux mois. Cette facture est basée sur des index télé-relevés par le Distributeur grâce au compteur communicant en Electricité.

ZISUBILL5075140391760319615733

Référence client : 319 615 733

Numéro Compte de Contrat : 526 166 660

Lieu de consommation :

RDC APT 1
4, RUE DES BELLES
34340 MARSEILLAN

Détail de votre contrat en p.3

MR SANTACRUZ DORIAN

ETG 0
4 RUE DES BELLES
34340 MARSEILLAN

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 - NI TVA FR 13 542 107 651

- 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE



Electricité

509 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Remises

+ 128,65 €

- 5,00 €

= 123,65 €



Prochaine facture

autour du 20 septembre 2025

Télé-relevé Electricité

autour du 20 de chaque mois

(Détail p.3)

Facture TTC (échéance au 04/08/25)

Dont Total hors TVA (104,13 €)
Dont Total TVA (19,52 €)

Montant Total TTC (PRELEVE LE 04/08/25)

123,65 €

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte 1005719119000203650XXXX.

Retrouvez vos coordonnées bancaires p.3.

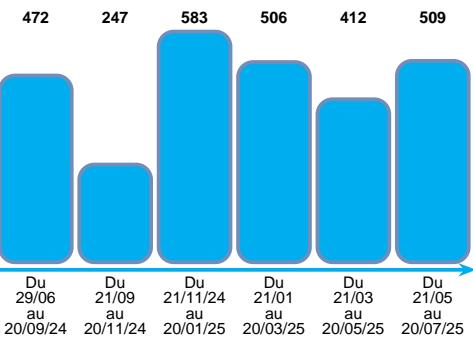
Vous souhaitez anticiper vos paiements et équilibrer votre budget ?

Grâce à la mensualisation, vous pouvez régler chaque mois le même montant par prélèvement automatique défini à partir d'une estimation de votre consommation. Puis vous recevrez votre facture annuelle qui mentionne le montant total dû pour la période échue.

D'après votre consommation, vos mensualités seraient de 66 € par mois (Service gratuit - rendez-vous sur votre espace particuliers.engie.fr et pour plus de détails voir article Mensualisation de vos CGV).

Pour vous repérer et mieux gérer

L'évolution de votre consommation Electricité (en kWh):



ELEC.

Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation



Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso** (inclus dans votre offre)



Fermer ses volets la nuit et installer des rideaux ? Cela paraît très simple, mais permet de conserver la chaleur.

Avec la **Facture en Ligne**, vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client : vous pouvez les consulter et les imprimer comme justificatif de domicile.

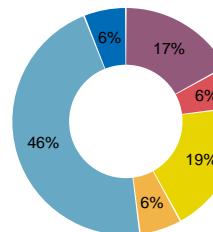
Les événements Electricité sur votre période facturée

- ➡ Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.
- ➡ Sur la période facturée, les prix de l'Electricité ont changé suite au renouvellement de votre contrat au 1^{er} juillet 2025.
- ➡ Au 1^{er} août 2025, la TVA passe de 5,5% à 20% pour l'abonnement et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Pour aller plus loin :
<https://particuliers.Engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>

Ce que vous payez en Electricité

Part Fournisseur



Part reversée au Distributeur

Abonnement Acheminement	(17%)
Consommation Acheminement	(6%)

Part reversée à l'Etat

Contributions et Taxes	(19%)
------------------------	-------

ELECTRICITE

■ Abonnement Fourniture

du 01/07 au 20/07/25 Régularisation sur la base de 1,61€ HT par mois ⁽¹⁾
 du 01/07 au 31/07/25 sur la base de 2,66€ HT par mois ⁽¹⁾
 du 01/08 au 20/09/25 sur la base de 2,66€ HT par mois ⁽¹⁾

■ Abonnement Acheminement

du 21/07 au 31/07/25 sur la base de 9,09€ HT par mois ⁽¹⁾
 du 01/08 au 20/09/25 sur la base de 9,09€ HT par mois ⁽¹⁾

Total Abonnement

	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
■ Abonnement Fourniture					- 1,08	5,5
du 01/07 au 20/07/25 Heures Creuses compteur n° 424					2,75	5,5
au prorata du 21/05 au 30/06/25	9251	9512	261	0,07646	12,692	20,0
au prorata du 01/07 au 20/07/25			166	0,08350	7,933	20,0
du 21/05 au 20/07/25 Heures Pleines compteur n° 424	7730	7978	248	0,12744	17,077	20,0
au prorata du 21/05 au 30/06/25			134	0,10288	11,728	20,0
au prorata du 01/07 au 20/07/25			114			
■ Consommation Acheminement ⁽²⁾						
du 21/05 au 20/07/25 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 424	6004	6266	262	0,00980	2,567	20,0
du 21/05 au 20/07/25 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 424	4548	4797	249	0,01570	3,910	20,0
du 21/05 au 20/07/25 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 424	3653	3653	0	0,04770	0,000	20,0
du 21/05 au 20/07/25 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 424	3533	3533	0	0,06890	0,000	20,0
■ Consommation Obligations ⁽³⁾						
du 21/05 au 20/07/25			509			
au prorata du 21/05 au 30/06/25			300	0,01323	3,969	20,0
au prorata du 01/07 au 20/07/25			209	0,01070	2,236	20,0
Total Consommation					62,11	
■ Contributions et taxes liées à l'énergie ⁽⁴⁾						
Contribution Tarifaire Acheminement					4,06	5,5
Contribution au service public de l'Electricité					17,15	20,0
Total Contributions et taxes					21,21	

TOTAL ELECTRICITE TTC

Dont 25,26 EUR HT reversés à votre Distributeur au titre de l'acheminement de l'Electricité

REMISES

Remise de 60 euros TTC soit 5E par mois

	Quantité	Prix unitaire HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %	Total TTC en euros
Remise de 60 euros TTC soit 5E par mois	1	- 4,17	- 4,17	20,0	- 5,00

TOTAL REMISES TTC

- 5,00 €

	Montant hors TVA en euros	Montant TVA au taux de 5,5%	Montant TVA au taux de 20,0%	Total TTC en euros
TOTAL DE VOTRE FACTURE	104,13	0,50	19,02	123,65 €

Vos Contacts Utiles

Votre Service Client Engie

-  Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 particuliers.engie.fr
-  Accédez depuis votre application mobile
-  Du lundi au samedi : 8H-20H
N°Cristal 0 969 324 324
APPEL NON SURTAXÉ
-  ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Urgence Dépannage 24h/24

-  Urgence sécurité Gaz GRDF
0 800 473 333 Service & appel gratuits
-  Accueil Dépannage Electricité Enedis
N°Cristal 0 972 675 034
APPEL NON SURTAXÉ

Chèque Énergie

Enregistrez votre Chèque Énergie sur chequeenergie.gouv.fr
Ou envoyez le à ENGIE TSA 10 016
78924 YVELINES CEDEX 9 (référence client au dos du chèque)

Vos services gratuits à activer

- **La Mensualisation** : Pour gagner en sérénité, laissez votre budget énergie sur l'année grâce à un étalement de vos paiements.

Vos services gratuits actifs

- Facture en ligne
- Espace client

Vos prochaines échéances

Télé-relevé Electricité autour du **20 de chaque mois**

Prochaine facture autour du **20 septembre 2025**

Pour votre prochaine facture, le compteur communicant Electricité sera télé-relevé. Vous avez ainsi la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles.

Votre contrat d'énergie avec Engie



Elec Référence 1 an

Date d'effet : 01/07/25 - Date d'échéance : 30/06/26
Puissance souscrite : 6 kVA
Compteur Linky communicant / Heures Creuses : HC (21H28-5H28) (peuvent varier de quelques minutes)
Point de livraison : 24319392036022
Elec Verte



Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte : Dorian SANTACRUZ

Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381

Référence du compte : Nom de la banque
BANQUE CIC SUD OUEST/AG GRAND CAP

Référence Unique du Mandat : 00S019696758

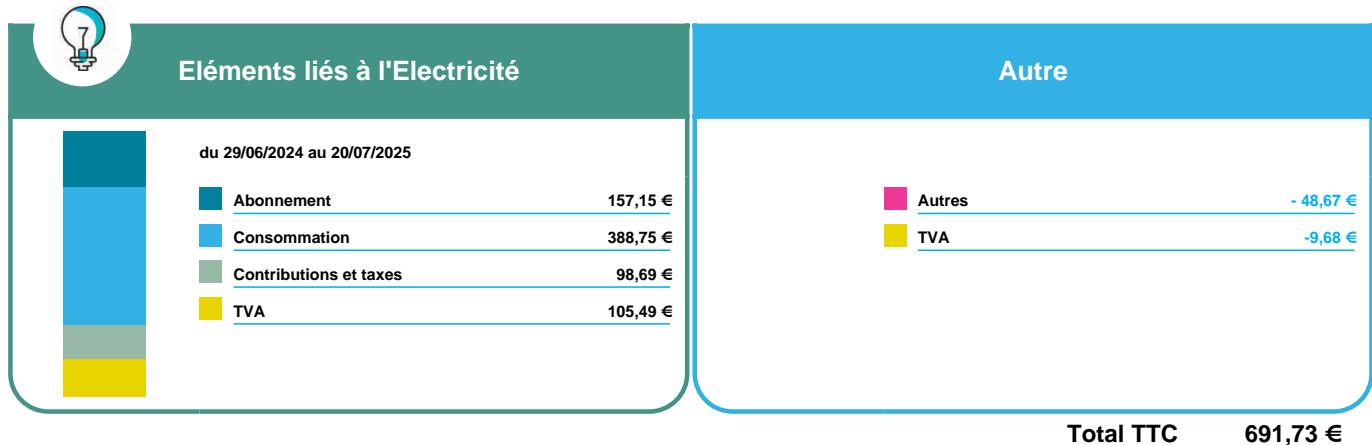
Numéro de compte : 1005719119000203650XXXX

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références apparaissent ci-contre.

Pour tout contact ou réclamation sur ce mode de paiement, la modification ou la révocation du mandat, vous pouvez contacter notre service client.

Vous pouvez également changer vos coordonnées depuis votre espace client, rubrique « mes informations personnelles » - particuliers.engie.fr.

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

⁽¹⁾ Abonnement : comment est calculé son prix ?
Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paierez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

⁽²⁾ Plages temporelles acheminement
Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'Électricité dans les domaines de tension HTA et BT).

⁽³⁾ Détail sur Consommation Obligations
La consommation, pour le calcul du montant dû pour les obligations, est votre consommation globale sur la période considérée, définie grâce aux index (cf. lignes « Consommation Fourniture » ou lignes « Consommation Acheminement »).

⁽⁴⁾ Contributions et Taxes liées à l'énergie
La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'Électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
La contribution aux charges de service public de l'Électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

Informations et Droits

Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur particuliers.engie.fr

Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé), via votre espace client (particuliers.engie.fr) ou par courrier (ENGIE Service Client TSA 97495 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur pour ENGIE, soit par internet www.mEDIATEUR-engie.com/contact, soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDIATEUR, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.energie-mEDIATEUR.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au **0 800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Informations Gouvernementales - Violences Femmes Info :

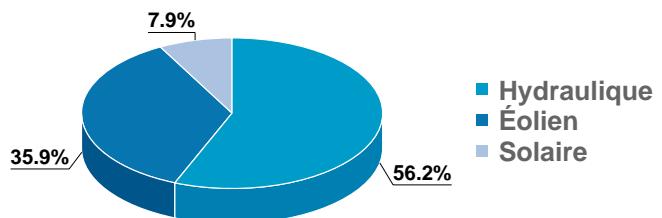


NUMÉROS
D'URGENCE
17 114

Les garanties d'origine sur les offres Electricité Verte

Zoom sur les garanties d'origine utilisées par ENGIE en 2023 pour les offres Electricité Verte

Les installations pour produire l'Electricité sont à 43% implantées en France et 57% dans le reste de l'Europe et l'Electricité est certifiée par 100 % de Garanties d'Origine dont 25% sont acquises par enchères organisées par l'Etat.



Retrouvez par ailleurs les informations relatives à l'origine de l'électricité produite pour notre offre globale d'électricité et les Indicateurs d'impact environnemental sur la page <https://particuliers.engie.fr/pourquoi-choisir-engie/conseils-transition-energetique/conseils-energies-renouvelables/energie-renouvelable-enr.html> du site particuliers.engie.fr.